

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/305

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 42 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



**OBJET** : **Inspira : modification des statuts du syndicat mixte de la Zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons**

- Vu les articles L. 5721-1 et suivants du CGCT,
- Vu l'article L. 294-1 du Code de l'énergie,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 09-02037 du 3 mars 2009 portant création du Syndicat Mixte de la Zone Industriolo-Portuaire de Salaise-Sablons,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte actuellement en vigueur et approuvés par délibération du conseil syndical le 15 septembre 2016 et par délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2016,
- Vu l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte relatif à la modification des statuts,
- Vu le courrier de demande du Département de l'Isère de quitter le Syndicat Mixte au 1er janvier 2023,
- Vu la délibération du Conseil syndical du 21 septembre 2022 approuvant le retrait du Département de l'Isère,
- Vu la délibération du Comité syndical du 3 novembre 2022 approuvant le projet de statuts, ci-joint,

Considérant les évolutions règlementaires et les conditions de développement d'INSPIRA, qui nécessitent une adaptation des statuts et notamment :

- 1- Les possibilités offertes par l'article 111 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 (loi TE) pour les collectivités territoriales et leurs groupements de participer au capital de sociétés constituées pour porter un projet de production d'énergie renouvelable,
- 2- La proposition du Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes de disposer d'une part majoritaire dans la gouvernance du Syndicat Mixte,
- 3- Les précisions à apporter sur différents articles pour tenir compte du nombre de délégués, de la simplification de la rédaction de certains passages,

Considérant que le projet de statuts prévoit la composition du comité syndical ainsi :

Représentant du Conseil Régional : 5 élus titulaires et 5 élus suppléants,

Représentant du Conseil Communautaire EBER : 4 élus titulaires et 4 élus suppléants.

Considérant que le nombre d'élus représentant EBER est inchangé et qu'il n'y a donc pas lieu de les désigner à nouveau,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le projet de nouveaux statuts tel que proposé en annexe 1 ainsi que ses annexes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**